



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018 à 20 h 30 à la Mairie**

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil dix-huit, le 28 mars, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Frédéric Arnoux, 1^{er} adjoint au Maire de la commune.

Présents : Frédéric Arnoux (pouvoir de Valérie Rossi), Michel Maraval, Agnès Grosjean-Brunner, Patrick Gandelli (pouvoir de Bruno Paris), René Mouret, Christelle Yaric

Excusés, absents : Christine Curien-Guillon, Sylvestre Garin, Gabriel Lagier, Bruno Paris (pouvoir à Patrick Gandelli), Valérie Rossi (pouvoir à Frédéric Arnoux)

Secrétaire de séance : Christelle YARIC

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 21 février 2018
- 2) Point sur les travaux
- 3) Vote comptes administratifs et comptes de gestion du trésorier 2017
- 4) Affectation de résultats 2017
- 5) Taxes communales
- 6) Vote budget primitif commune et budget de l'eau
- 7) Subventions communales 2018
- 8) Adhésion 2018 au CAUE et à l'ADIL
- 9) Tarif salle des fêtes associations hors commune
- 10) Convention cadre CNFPT
- 11) Convention reboisement avec RTE
- 12) Questions diverses

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Frédéric Arnoux, président de séance, informe le Conseil que Valérie Rossi arrivera en cours de réunion car elle est retenue au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

1) Approbation compte-rendu du 18 décembre 2017

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à 6 voix pour et une abstention.

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait le point sur l'avancement des travaux :

- Logement communal des Truchets : fermeture de la terrasse située au Nord, les locataires sont satisfaits des travaux.
- Voirie communale : des emplois partiels sont prévus pour boucher les nids de poule dès le printemps, dès que les chaussées seront sèches.
- Nettoyage par l'employé communal des buses et fossés, suite aux fortes pluies.

- Incendie accidentel aux Vignets : le périmètre de captage n'a pas souffert car le feu s'est propagé très vite.
- Petit pont de pierre sur la route du Pibou : Christelle Yaric demande si les réparations du petit pont sont prévues : Frédéric Arnoux répond dans l'affirmative et précise que les travaux seront à la charge financière des transporteurs (camions verbalisés par la gendarmerie).
- Chicane aux Bouteils : Agnès Grosjean-Brunner demande s'il serait possible de prévoir « aux Bouteils » une chicane ou des ralentisseurs. Frédéric Arnoux répond qu'il s'agit d'une voie départementale et que Valérie Rossi a adressé un courrier au Conseil Départemental pour le saisir des problèmes rencontrés et lui demander de bien vouloir apporter des améliorations et des solutions. Patrick Gandelli demande si la mise en place de carrés Berlinoises serait envisageable, Frédéric Arnoux répond qu'il faudrait alors demander le classement en agglomération, seule zone pouvant accueillir des ralentisseurs.
- Véhicule communal : Frédéric Arnoux informe le conseil que la commune d'Embrun est intéressée par l'achat de notre véhicule d'occasion : elle a fait une offre de 900 €. Le Conseil Municipal est d'accord pour vendre le camion à ce prix- là. Cette vente fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion.
- Convention SDIS pour vérification des poteaux à incendie : Frédéric Arnoux fait part au conseil de la nécessité de conventionner avec le SDIS pour cette vérification car la commune n'a pas les moyens techniques et financiers pour le faire elle-même, le conseil donne un accord de principe et actera cette décision par délibération au prochain conseil.

3) et 4) Vote comptes administratifs et comptes de gestion du trésorier 2017 et affectation de résultats 2017

Michel MARAVAL présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2017.

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Excédent d'exploitation	+ 151 348.63 €
Excédent d'investissement	- 36 021.22 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif, le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture à 7 voix pour et décide de reporter et d'affecter les résultats en 2018 comme suit :

Compte 002 : excédent fonctionnement reporté	+ 115 327 €
Compte 001 : excédent investissement reporté	- 36 022 €
Compte 1068 : affectation	+ 36 022 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Excédent exploitation :	+ 40 743.43 €
Excédent investissement :	+ 72 047.69 €

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Michel Maraval, adjoint au Maire, le Conseil approuve le compte administratif, le compte de gestion du trésorier et les résultats de clôture pour le budget eau et assainissement à 7 voix pour et décide de reporter et d'affecter les résultats en 2018 comme suit :

Compte 002 : excédent antérieur reporté :	+ 40 743 €
Compte 001 : excédent antérieur reporté :	+ 72 048 €